

Un accès démocratique à la culture artistique des jeunes passe par un renforcement des enseignements artistiques obligatoires à l'école...

Gilgamesh

Culture artistique, tous d'accord !

Tout le monde est d'accord, toutes les sensibilités politiques aussi : il n'est d'épanouissement personnel et d'insertion sociale, civique et professionnelle du jeune sans l'acquisition d'une culture générale. *La culture artistique est une composante essentielle de cette culture que certains appellent humaniste.* Elle contribue à l'acquisition des références communes qui font lien social et tiennent à distance les communautarismes. Des rapports de la commission culturelle de l'assemblée nationale aux prises de positions des différents partis et des différentes sensibilités pédagogiques, nul ne le conteste.

Cette culture artistique est faite à la fois de *la rencontre des œuvres* du patrimoine et de celles d'aujourd'hui et de *l'expérience sensible et poétique de la création*. L'initiation aux différentes écritures et pratiques artistiques permettent à l'enfant, adulte en devenir, de développer ses capacités à s'exprimer, à utiliser les langages tant dans leur dimension de communication que poétique. La pratique artistique développe les potentialités d'invention, d'adaptation, d'initiative du jeune, dont la société, y compris économique, a tant besoin. C'est aussi un moment privilégié d'apprentissage du travail en équipe, des valeurs civiques, de la reconnaissance de l'Autre, des autres dans leurs singularités et cultures.

Les professeurs spécialistes sont des acteurs essentiels de cette construction...

En 2001, le ministère avait rappelé le devoir de la nation d'alphabétiser tous ses enfants à l'art comme elle le fait pour la lecture.

Les différents ministères qui se sont depuis succédé, ont tous, dans leurs différents textes et déclarations, repris les objectifs affichés. Pourtant la réalité du terrain est tout autre. La situation se dégrade. Le socle commun des connaissances et des compétences inscrit dans la loi, rend marginale la construction d'une culture et d'une pratique artistique.

Les professeurs spécialistes, inlassablement, dans l'indifférence quasi générale, assument avec professionnalisme et passion leur mission. Il n'est jamais question d'eux, sauf parfois pour dénigrer leur travail qu'on ne se donne jamais la peine de véritablement connaître. L'art et la culture à l'école sont le plus souvent médiatisés à l'aune de vagues souvenirs personnels des journalistes ou décideurs. Des projets en partenariat prestigieux ou plus modestes, qui peuvent être de qualité, mais n'atteignant pas plus de 5% des élèves de ce pays, sont portés au pinacle. *Pour 95% des élèves ce sont les enseignements artistiques qui assurent la culture artistique, la rencontre avec la création.*

Les enseignements artistiques ne sont obligatoires qu'à l'école et au collège. Facultatifs au lycée, ou dispensés en enseignements de spécialité en série L, ils ne concernent qu'une minorité très faible de lycéens, car peu d'établissements les proposent. Ils sont de facto inaccessibles en lycée professionnel. Ces enseignements de lycée sont pourtant fortement menacés au motif qu'il y aurait trop d'options au lycée.

A l'école maternelle et primaire, la formation initiale des maîtres dans les domaines artistiques est ridicule en terme horaire (d'une à quelques dizaines d'heures) pour exercer toute une carrière. Les conseillers pédagogiques spécialistes sont en nombre très insuffisant pour épauler leurs collègues. En dépit des textes, et de quelques réussites exemplaires, les domaines artistiques sont peu et mal assurés à l'école. *Au collège* les professeurs spécialistes d'arts plastiques et d'éducation musicale sont en nombre insuffisant pour assurer l'heure hebdomadaire obligatoire des collégiens dans plusieurs académies. Le recours aux personnels vacataires et contractuels, non formés pédagogiquement, devient de plus en plus important dans les disciplines artistiques. Le remplacement des professeurs spécialistes par des intervenants, redouté par les enseignants, a déjà commencé : L'état donne le statut de professeur pour 6H par semaine à un intervenant artistique dans une situation de précarité extrême, il s'agit des professeurs vacataires du second degré. Certains postes de professeurs sont assurés par l'addition de ces vacataires.

L'expérimentation qui permet, par l'article 34 de la loi d'orientation, aux établissements de déroger, avec l'accord des autorités rectores, aux horaires obligatoires des enseignements peut porter préjudice aux deux heures obligatoires au collège (1H arts plastiques, 1H éducation musicale). Une mention complémentaire d'arts plastiques au CAPES de lettres et d'histoire-géographie vient d'être instaurée, dans des conditions qui ne permettent pas de valider sérieusement une double compétence des candidats. En revanche il n'y a pas de mention complémentaire lettres

ou histoire-géographie instituée au CAPES arts plastiques : les enseignements artistiques auraient-ils moins que d'autres vocation à être professés par des enseignants compétents ?

Ce sont pourtant les professeurs, dans le cadre d'une équipe, d'un projet d'établissement, qui travaillent, dans la durée du cursus scolaire, à construire cette culture artistique théorique et pratique auprès de tous les élèves. Le rôle du professeur spécialiste est à cet égard essentiel. Il est spécialiste d'arts plastiques ou d'éducation musicale. Il sensibilise à la démarche de création y compris dans les autres domaines (architecture, cinéma, photographie, design, arts appliqués, scénographie...) Il est un pédagogue et à ce titre collabore avec ses collègues des autres disciplines (lettres, histoire-géographie, langue...). Il aide l'élève à construire du sens entre le faire individuel et singulier de ses propres créations, et les œuvres produites par les artistes des différentes époques et civilisations. Il lui permet de différencier la culture d'une consommation passive de produits culturels. C'est là une mission essentielle de l'école.

La rencontre avec les artistes d'aujourd'hui et les œuvres patrimoniales et contemporaines est, elle aussi, essentielle. Les visites au musée, la fréquentation de spectacles vivants, l'audition de concerts, les résidences d'artistes en milieu scolaire, les galeries d'établissements, les projets en partenariat et les dispositifs complémentaires (ateliers artistiques, classe à PAC, chorales, collège et lycéens au cinéma...) sont une occasion formidable pour les élèves de découvrir un art vivant, les créateurs de leur temps. Complémentaire aux enseignements, sous la responsabilité pédagogique des enseignants, les projets sont souvent portés par des professeurs spécialistes. Ils ne doivent pas être confondus avec d'autres types d'initiatives propres à la vie lycéenne et aux loisirs culturels. L'articulation de ces projets avec les enseignements est la garantie d'une qualité. Ils sont eux aussi en train de régresser faute de financements. Leur validation est de plus en plus ténue. La disparition des moyens fléchés dans les évolutions des finances publiques inquiète comme le désengagement de l'état.

Prendre position !

Des signes d'un abandon des missions régaliennes de l'Etat en matière de culture et d'enseignement artistique se multiplient. Suivant les ténors en piste il s'agit de déléguer aux collectivités territoriales, aux organismes de formation privés. Les élèves des milieux défavorisés en seront les premières victimes. Les enfants des milieux favorisés finiront bien par connaître Mozart et Rembrandt et par jouer du piano ou faire de la peinture ou de la photographie, mais les autres ?

Tous les élèves, quel que soit leur milieu social, l'endroit où ils habitent, en ville ou en zone rurale, quel que soit l'intérêt porté à la culture par les responsables locaux, ont droit à ces enseignements. Il n'y a que l'Education Nationale, des programmes nationaux, des professeurs

formés et recrutés par des concours nationaux qui puissent assurer un égal accès à ces enseignements sur tout le territoire et à tous les élèves. C'est la condition d'un accès démocratique à la culture artistique de tous les élèves.

Les candidats à l'investiture présidentielle s'honoreraient en prenant clairement position pour la défense et le renforcement des enseignements artistiques pour tous les élèves, ce dans le cadre de l'Education Nationale.